



15ème législature

Question N° : 35373	De M. Jean-Marc Zulesi (La République en Marche - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Reconnaissance des cas de la covid-19 dite « longue »	Analyse > Reconnaissance des cas de la covid-19 dite « longue ».
Question publiée au JO le : 29/12/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des cas de la covid-19 dite « longue ». En effet, certains malades atteints du virus sont confrontés à une résurgence de symptômes plusieurs semaines après la contamination. La souffrance de cette maladie, éprouvante pour ceux qui la subissent, s'intensifie alors par l'incertitude de sa fin. À l'heure où la France fait face à une forte augmentation du nombre de cas contaminés due à la propagation rapide du virus, il est indispensable que ces cas particuliers de la covid-19 soient pris en compte dans la réflexion scientifique ainsi que dans la stratégie de santé nationale. À cet égard, la reconnaissance nationale de ces cas spécifiques de la maladie, accompagnée d'une communication gouvernementale à ce sujet, s'avèreraient pertinents. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour accompagner les malades atteints de ces cas particuliers de la covid-19.